

Bioprotec® Herbicide Pelouse Prêt A l'Emploi
No HOMOLOGATION: 30883

HERBICIDE LIQUIDE LACTO-FERMENTÉ
AGENCE DE RÉGLEMENTATION DE LA LUTTE ANTIPARASITAIRE

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

NOM DU PRODUIT:	Bioprotec herbicide pelouse Prêt A l'Emploi	PRODUCTEUR:	AEF GLOBAL INC.
INGRÉDIENT ACTIF:	Acide citrique et acide lactique		925 des Calfats
UTILISATION:	Herbicide Biologique		Lévis, Québec, Canada G6Y 9E8
NUMÉRO CAS:	Non applicable	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:	
NOM CAS:	Non applicable	Heures bureau:	1-866-622-3222 (sans frais) 1-418-838-4441

2. COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

COMPOSITION:

NOM:	# CAS	GARANTIE
Acide citrique	77-92-9	4.75 g/L
Acide lactique	50-21-5	4.24 g/L

FORMULE: Non applicable

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE :	Ce matériel est un pesticide biologique. Une grave exposition peut conduire à une légère irritation oculaire et de la peau.	ABSORPTION PAR LA PEAU :	Pas attendu
		CONTACT PEAU/ŒIL :	Un contact prolongé ou répété peut conduire à une légère irritation.
VLE ET SOURCE :	Aucune établie par l'ACGIH ou l'OSHA.	DANGERS SUR LA SANTÉ (grave et chronique) :	Non recensé
EFFETS AÏGUS :		EFFET CANCÉRIGÈNE :	Ce matériel n'est pas considéré comme étant cancérigène par le NTP, l'IARC ou l'OSHA.
INHALATION :	Pas attendu		
INGESTION :	Pas connu		

4. PREMIERS SECOURS

INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

PEAU: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. Notes au médecin: Il n'y a pas d'antidote spécifique si ce produit est ingéré. Administrer un traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'INFLAMMABILITÉ: Non applicable
INFLAMMABILITÉ: Non applicable
LIMITE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR
% PAR VOLUME: Pas disponible
PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE: Pas de besoins spéciaux

RISQUE DE FEUX, D'EXPLOSION OU DE RÉACTIVITÉ: Pas de risques connus
PRODUIT D'EXTINCTION: Pas de besoins spéciaux
PRODUITS DANGEREUX DE COMBUSTION: Pas connu

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PROCÉDURES EN CAS DE DÉVERSEMENT: Bioprotec herbicide pelouse prêt à l'emploi est biodégradable et est non dangereux pour l'environnement, les animaux, les poisons, les oiseaux, les invertébrés aquatiques ainsi que les insectes non-cibles. Si renversement sur une surface solide comme une route ou une chaussée, endiguer et absorber le produit avec un matériel inerte, comme de la silice ou de la litière à chat, balayer et placer dans un contenant pour jeter. Rincer avec de l'eau afin de diluer le restant.

MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. ATTENTION- IRRITANT POUR LES YEUX ET LES YEUX. Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation et un contact oculaire direct peut causer des irritations. Éviter tout contact du produit avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter d'inhalier les poussières ou le brouillard de pulvérisation.

ENTREPOSAGE: Garder dans un endroit frais, à l'abri des rayons du soleil. Après une période prolongée d'entreposage, agiter ou brasser vigoureusement le produit pour obtenir une suspension uniforme. Éviter le gel. Entreposer dans le contenant d'origine hors de la portée des enfants.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

VENTILATION: Ventilation ou aération du local si nécessaire.

PROTECTION INDIVIDUELLE: Lors de la manipulation, du mélange/chargement, de l'application et pendant toutes les activités de réparation et de nettoyage, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants imperméables, des lunettes à coques, des chaussures et des chaussettes. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter d'inhaler la brume de pulvérisation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE:	Liquide jaunâtre opaque	SOLUBILITÉ:	Se disperse dans l'eau
ODEUR:	Lait/fromage fermenté	pH:	3.4
POINT DE FUSION:	Non applicable	PRESSION DE VAPEUR:	Non disponible
POINT D'ÉBULLITION:	Non applicable	% VOLATILES/VOLUME:	Non disponible
DENSITÉ:	1.02 g/mL		

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ:	Stable	DANGER DE COMBUSTION OU	
POLYMÉRISATION DANGEREUSE:	Aucun risque	PRODUITS DE DÉCOMPOSITION:	Inconnu
CONDITIONS À ÉVITER:	Inconnu		

INCOMPATIBILITÉ (MATÉRIAUX À ÉVITER): Inconnu

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INFORMATION GÉNÉRALE: Lorsqu'utilisé conformément aux directives de l'étiquette, Bioprotec Fongicide herbicide pelouse Prêt A l'Emploi ne devrait pas poser un risque important pour la santé humaine.

DONNÉES TOXICOLOGIQUES: Données non disponibles

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

INFORMATION GÉNÉRALE: Lorsqu'utilisé conformément aux directives de l'étiquette, les ingrédients actifs de ce produit représentent un risque négligeable pour les organismes terrestres et aquatiques. Toutefois, puisque ce pesticide n'est pas homologué pour la lutte antiparasitaire en milieu aquatique, ne pas utiliser ce pesticide pour lutter contre des organismes nuisibles aquatiques et ne pas permettre aux effluents ou aux eaux de ruissellement des serres qui contiennent ce produit de se rendre à des lacs, des cours d'eau ou toute autre source d'eau.

DONNÉES SUR LA TOXICITÉ ÉCOLOGIQUE: Données non disponibles

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

INFORMATION GÉNÉRALE: Jeter les contenants et les déchets en conformité avec les réglementations provinciales et les directives de l'étiquette.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

NUMÉRO UN:	Non applicable	INSTRUCTION SPÉCIALE	
CLASSIFICATION TDG:	Non réglementé	AU TRANSPORT:	Non applicable
EMPAQUETAGE:	Non applicable		

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE: Ce pesticide relève de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et de son Règlement, ainsi que de la *Loi sur les aliments et drogues* et de son Règlement.

16. AUTRES INFORMATIONS

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES: Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur notre connaissance du produit et sur les informations recueillies dans la littérature au moment de l'écriture. AEF Global Inc. n'offre aucune autre garantie expresse ou implicite de conformité ou toute autre garantie expresse ou implicite.

Dernière révision: 29 juin, 2017

Pour de plus amples informations, référez-vous à l'étiquette. Il est également possible de visiter l'adresse internet www.aefglobal.com.